

15 octobre 2013



L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE RELÈVE PRIORAIREMENT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'Etat a enfin affirmé sa volonté de généraliser l'éducation artistique et culturelle. Une ambition saluée par les collectivités territoriales depuis longtemps actives sur ce champ. **Mais, dès le départ, cette ambition menace de s'enliser.** D'emblée envisagée de manière prioritaire pour le primaire, elle se heurte déjà aux complexités d'organisation de la réforme des rythmes scolaires. Elle bute sur l'inégalité des volontés politiques du ministère de la Culture et de celui de l'Éducation nationale. Largement déléguée aux collectivités, elle est confrontée aux disparités de leurs budgets et à la densité variable de leurs équipements culturels.

Pour assumer pleinement cette ambition, il est urgent de rappeler pourquoi l'EAC relève d'une nécessité. La ministre de la Culture l'a identifiée de manière rigoureuse : outre le fait que l'EAC constitue un outil remarquable pour l'accès de tous à la culture, **c'est essentiellement parce que le domaine des arts et de la culture est le lieu de l'expérience de la liberté que la généralisation de l'EAC constitue une priorité politique.** Nous devons partir des enfants, de ce que nous leur devons en tant que personnes : le travail de la liberté.

Tant que l'école n'aura pas reconnu l'importance d'inclure l'apprentissage des arts et de la culture dans le socle des enseignements fondamentaux, l'EAC restera inachevée, objet certes de réalisations remarquables mais trop localisées, à rebours de son exigence démocratique. L'inscription sans équivoque des arts et de la culture dans l'enseignement général doit être mise au cœur des futurs travaux que le Conseil supérieur des programmes doit mener dans sa réécriture du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. L'EAC doit faire pleinement partie du projet de refondation de l'école.

L'ambition démocratique porte une exigence majeure : **c'est dans le temps scolaire que l'EAC doit être inscrite en priorité,** en complémentarité avec les temps péri et extrascolaire. Ce temps – indépendant de la volonté inégale des parents et de l'engagement variable des collectivités – est le seul véritablement démocratique. Il faut des heures pour cela. Des financements. Et des professeurs, en mesure de travailler en lien avec les artistes. L'EAC ne doit pas être l'objet d'animations plus ou moins relayées par l'Éducation nationale. **L'EAC exige avant tout l'implication des enseignants des établissements scolaires, tant dans le primaire qu'au collège et au lycée.** Tel est de fait la perspective tracée par la circulaire sur les "parcours d'EAC" cosignée par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale.

On ne part pas ici de rien. Interventions de Dumistes, dispositifs cinémas à l'école, orchestres ou chorales à l'école, classes à PAC..., tout cela existe, fonctionne et doit être généralisé, avec des moyens à la hauteur. C'est alors que l'action des collectivités prendra tout son sens et toute son efficacité. Or, c'est l'inverse qui menace. En liant trop étroitement l'EAC et la réforme des rythmes scolaires, la tendance est forte de faire basculer les actions menées dans le temps scolaire vers le périscolaire. La crise des budgets publics ne peut que favoriser ce basculement.

Les élus de la FNCC sont conscients de la nécessité de l'implication des collectivités territoriales. Ils ne déclinent en rien leur responsabilité propre et sont fortement mobilisés pour co-construire avec l'Etat l'objectif démocratique de la généralisation de l'EAC. Mais ils rappellent que **sans l'engagement de l'Éducation nationale et sans l'étroite association de ses enseignants, et si elle n'est pas assumée en tant que service public, l'EAC restera un privilège.**

Philippe Laurent, président de la FNCC